

FORMULAIRE DE PROCURATION / INSTRUCTION DE VOTE

POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DU 19 JUIN 2023 A 16 HEURES

Ce formulaire doit parvenir à la Société au plus tard le 12 juin 2023 à minuit par courrier ordinaire, ou par courrier électronique

(1) Envoi par courrier postal

L'original de ce formulaire signé doit être envoyé à Compagnie Financière de Neufcour SA Rue Churchill, 26 à 4624 Romsée

Ou

(2) Envoi par e-mail

Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être envoyée à info@neufcour.com

PROCURATION

(en vertu de l'article 7:143 du Code des sociétés et associations)

Le (La) soussigné (e)

Nom – Prénom / Nom de la société, forme juridique :	
Domicile / siège social :	

Titulaire de _____ actions nominatives ⁽¹⁾
_____ actions dématérialisées ⁽¹⁾

agissant en qualité d'actionnaire de la société anonyme « Compagnie Financière de Neufcour » ayant son siège social à 4624 Romsée, rue Churchill, 26, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le n° BE 0457.006.788, désigne, par la présente, en qualité de Mandataire :

.....

pour pouvoir assister à l'Assemblée générale, a qui il/elle donne tous pouvoirs aux fins de le/la représenter en tant qu'actionnaire lors de l'assemblée générale ordinaire de la S.A. Compagnie Financière de Neufcour qui se tiendra le **lundi 19 juin 2023 à 16 heures** au siège social de la société à 4624 Romsée, rue Churchill, 26.

Les personnes physiques agissant en qualité de mandataire doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants des personnes morales doivent joindre à la présente les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

Conformément à l'article 7:144 du Code des sociétés et associations, des instructions sont données pour l'exercice du droit de vote concernant les différents points figurant à l'ordre du jour.

Le mandataire pourra prendre part à toutes délibérations, discussions, votes, résolutions, signer tous procès-verbaux ou liste de présence, il pourra assister à toutes assemblées subséquentes avec le même ordre du jour en cas d'ajournement ou prorogation, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution de son mandat.

Le mandataire votera au nom du (de la) soussigné (e) conformément aux instructions de vote indiquées ci-dessus. A défaut d'instructions de vote pour l'une ou l'autre proposition, le mandataire devra s'abstenir de voter pour le(s) point(s) de l'ordre du jour concerné(s).

Ordre du jour de l'AGO du 19 juin 2023 et instructions de vote

1. **Rapport de Gestion** pour les comptes annuels statutaires de l'exercice 2022.
Prise de connaissance.

2. **Rapports du Commissaire** pour les comptes annuels statutaires de l'exercice 2022.
Prise de connaissance

3. **- Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2022 et affectation du résultat**

L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2022 et l'affectation du résultat.

Instructions de vote (2):

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

4. **Décharge aux administrateurs**

Par votes séparés, l'assemblée générale donne décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 :

- Madame Nathalie Galand

Instructions de vote (2) :

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

- Rhode Invest sa, représentée par Monsieur Michel Saunier

Instructions de vote (2) :

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

- Monsieur Didier Gevers

Instructions de vote (2):

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

5. **Décharge au Commissaire**

L'assemblée générale donne décharge au Commissaire, la société BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Monsieur Christophe Colson pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2022.

Instructions de vote : (2)

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

6. Mandat d'administrateur

L'assemblée générale approuve le choix du conseil d'administration de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Nathalie Galand pour une durée de 4 ans, le mandat venant à échéance à l'assemblée générale de 2027.

Instructions de vote : (2)

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

Le mandataire est autorisé à voter sur les sujets nouveaux à traiter qui seraient inscrits à l'ordre du jour en vertu de l'article 7 : 130 du Code des Sociétés et Associations : (2)

OUI / NON

Fait à, le2023

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »